Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

2021

N° 171 Novembre

N° ISSN : 1954-9652

La voix du patrimoine de Sienne

DANS CE NUMÉRO :

Les liens qui unissent Percy-en-Normandie à la Principauté de	1, 3, 5, 7-8
La grotte de Lourdes à Rouffigny	2
Cimetière de Sept-Frères	4, 6

Sommaire :

Les liens qui unissent Percy-en-Normandie à la Principauté de Monaco

Les festives, le samedi 18 et le dimanche 19 septembre dernier, proposées dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (17-19 septembre) auront été une excellente locomotive pour l'entrée de Percy-en-Normandie au sein de l'association des Sites Historiques de Matignon-Monaco. Les villes de Saint-Lô, Torigny-les-Villes, Moyon-Villages, Menton, Peille, Hambye étaient présentes pour cette manifestation. Elle se déroulait en trois parties: marché (13 exposants: 5 en direct et 8 par délégation de produits locaux), conférence en soirée à l'église Saint-Jean-Baptiste et randonnée pédestre commentée le lendemain au Chefresne.

Il y avait autrefois un chef-lieu de la baronnie de la Roche-Tesson à la Colombe. On voit encore des vestiges de son ancien château sur un rocher proche de l'abbaye de La Bloutière. On dit qu'il y avait des souterrains à ce château que personne ne connaissait et on dit que ce seigneur, après avoir fait plusieurs méchancetés, s'enfuit en Angleterre et abandonna tout son bien (manuscrit de Romain Boudin, titré livre de raison, en ligne sur le site des AD50).

Il y avait plusieurs baronnies dans le secteur : La Roche-Tesson (La Colombe, Fontenermont, Montabot, Chevry, L'Orbehaye, Maupertuis, Le Chefresne, Percy) ; Hambye (Hambye, Maupertuis, Bréhal,

La grotte de Lourdes de Rouffigny

Une plaque de marbre en « hommage à Notre -Dame de Lourdes » est signée de J. Lebreton et son épouse, 24 mai 1897. C'est le premier indice qui permet de connaître l'origine de cette réalisation au village de la Petite Jaunaie à Rouffigny.

C'est le couple Jean, Pierre Lebreton et Thérèse Lethimonnier qui en est à l'origine. Thérèse, Aimable Lethimonnier, cultivatrice, âgée de 72 ans, femme Lebreton Jean, décédée du 23/6/1895 avait déposé un testament enregistré le 11/9/1895 (ACP Villedieu, folio 87, case 1). Sa succession est déclarée le 18/12/1895 sous le n° 113 au bureau de Villedieu des mutations de successions.

Jean, Pierre Lebreton, fils de Charles et de feue Madeleine, Victoire Besnier, veuf de Thérèse Lethimonnier, décédé subitement au village de la Bruyère, sans avoir reçu les sacrements de la sainte église est inhumé dans le cimetière de Rouffigny le samedi saint 10 avril 1909 (RC de Rouffigny). Sa succession est déclarée le 8/10/1909 sous le n° 29 au bureau de Villedieu.

L'évêque de Coutances et Avranches, Mgr

Abel, Anastase Germain, voulant favoriser la dévotion des fidèles à la Vierge Marie, accorde par une ordonnance datée du 2 octobre 1897, une indulgence plénière de 40 jours à toute personne qui récitera un Ave maria au pied de cette statue de Notre-Dame de Lourdes érigée récemment sur le territoire de la commune de Rouffigny. Une plaque de fonte d'aluminium scellée immortalise cette décision. Le registre de fabrique de la paroisse de Rouffigny précise, à la même date, que la présente concession faite est conservée au moyen d'une inscription sur une plaque métallique qui sera solidement fixée sur le socle de la statue.

Cette grotte servit-elle seulement pour stimuler la dévotion à la Vierge de Lourdes ? Et bien non puisque la communauté chrétienne y venait régulièrement y célébrer les fêtes de la saint-Job, le jour des Rogations. Le semainier des annonces paroissiales en conserve trace à l'aide des cahiers et registres conservés, en 1928 par exemple. Le 25/4/1937 la procession à la grotte de Lourdes a lieu le jour de la fête saint-Job, avec la distribution de pain bénit, par les jeunes filles, et sous la conduite de l'abbé Toussaint, professeur à l'institut Notre-Dame d'Avranches (300 J 486). Ces jeunes filles organisatrices laissent à penser qu'il y avait une association des « enfants de Marie » dans cette paroisse. En juin 1947, toujours avec la même foi, la même piété, le même recueillement,
hommes de Rouffigny en très grand nombre, femmes et enfants, avant la grand-messe, se rendirent à la grotte de Lourdes et l'après-midi au chant des vêpres (La voix des cloches de La Trinité-Rouffigny : 12 PER 951).

Saint-Martin-le-Vieux) ; Moyon (Moyon, Tessy-sur-Vire, Chevry, La Haye-Bellefond) ; La Bloutière (La Bloutière, Fleury; Hocquigny) ; Landelles (Landelles, Coupigny, Morigny) ; Montbray (Montbray, Beslon, Saint-Aubin-des-Bois, Courson).

Celle de la Roche-Tesson, pour reprendre les travaux de Charles Joret, linguiste, était le dernier du Cotentin et en face de lui s'élevait celui de La Bloutière, le premier de l'Avranchin. Ce n'était pas une frontière entre deux vicomtés de Coutances et Avranches. Ces deux châteaux se faisaient face sur les contreforts de la vallée que la Sienne séparait. Le château de Rollos en La Bloutière dressé sur une motte castrale et celui de la Roche en La Colombe (1145). **La Sienne : ligne de défense ?** La sienne, sur l'ensemble de son cours, est jalonnée de forteresses médiévales : Saint-Sever (motte castrale), Villedieu (château Ganne), La Bloutière (Motte castrale), Hambye (château-fort), Mauny (château-fort), Gavray (forteresse ducale), Cérences (motte Billard), Montchaton (une place forte antique qui n'existait plus au Moyen-âge), Regnéville-sur-Mer (château-fort à l'embouchure de la Sienne).

Ces deux forteresses de La Colombe et de La Bloutière étaient bien différentes… l'une primitive, construite en bois, avec palissades et donjon, posée sur une motte protégée par un large fossé creusé, l'autre, en pierre maçonnée, posée sur le roc, avec donjon, cour, communs, remparts, aux fossés profondément creusés dans le rocher. La baronnie de la Roche-Tesson appartenait à la famille Néel, vicomte de Saint-Sauveur-le-Vicomte et s'étendait sur les paroisses de Percy, Montabot, Le Chesfresne, L'Orbehaye qui portait un écu fascé d'hermine et de sinople, diapré d'or. Elle fut probablement à l'origine de la fondation du château. **Que sait-on de la forteresse de La Colombe ?**

Le curé de La Colombe raconte que si « l'on en juge par les vestiges encore existants dont l'enceinte paraît avoir été considérable; fossés de plus de 10 mètres de largeur, profond de 8 à 10 m; emplacement de plusieurs tours; fossés profonds creusés dans la roche; escarpement vertigineux vers la vallée; restes d'une cuisine avec cheminée; portes et voûtes cintrées; tour considérable de défense ; murs épais; meurtrières; puits (15 m de profond) ; dans les environs immédiat: chapelle, cimetière, if très ancien »… (LP de la Colombe).

Les fiefs de la baronnie de la Roche Tesson : il y avait : Le Mesnil-Céron à Percy et Montabot (1,5) ; Les Boscz à Athis (plein fief) ; La Danoysière au Chefresne ; La Maheudière ; Maupertuis (plein fief de haubert) ; Montfiquet (1/2 fief) ; Fontenermont ; Cuves à Geffosses (1/2 fief) ; L'Orbehaye ; Saint-Martin-de-Percy (1ère partie) ; La Mancellière (1/4 de fief) ; Sienne (1/4 de fief) ; La Crespinière ; Les Bretonnières; auxquels s'ajou-

Cimetière de Sept-Frères

Configuration générale :

C'est l'une des dispositions parmi les plus exceptionnelles dans la commune. En effet l'église et le cimetière se dressent sur un haut plateau formant un véritable belvédère sur le bocage virois parsemé de collines. Les silhouettes du bourg de Saint-Sever et de la ville de Vire-Normandie se distinguent ainsi que les frondaisons de la forêt domaniale de Saint-Sever. Il a la forme irrégulière d'un cœur dont l'extrême pointe se situe à l'orient. Le site est contourné par des voies de circulation.

L'église, de plan cruciforme, est un joli vaisseau avec des appareils de granit de taille. L'accès à la sacristie, à l'extrémité orientale, se fait par un double escalier, dont l'un est appareillé avec des fragments de dalles tombales. D'autres dalles tombales sont disposées aux entrées de l'édifice.

Clôture :

Le site est clos de haies végétales de taille à la hauteur minimale : cyprès doré d'est, sud-est au nord-ouest et une très belle charmille d'Est au Nord, nord-ouest. Les haies sont à la hauteur minimale requise.

Paysage et arborescence :

Un if de cimetière se dresse au chevet de l'église, à l'est. Celui-ci a été fortement ébranché. Deux autres ifs, beaucoup plus jeunes, taillés en topiaire se dressent de part et d'autre du portail sud-ouest dans l'environnement du monument aux morts. Deux traces d'arbres sont également visibles : une à la pointe du carré des enfants. Une rangée de hauts arbres apportent sur une propriété voisine au septentrion de l'église une intéressante note paysagère.

Environnement :

Le site loti est pentu. De profondes entailles déstabilisatrices sont pratiquées sur le flanc méridional. Le site est minéral dans ses parties loties. Je constate que l'herbe a été tout récemment chimiquement traitée. Les surfaces anciennement loties sont enherbées notamment à l'orient. Le site est clos de haies taillées de deux natures de végétaux : cyprès doré (Est-Sud-Ouest) et charmille (Est-Nord-Ouest). Il n'y a aucune expérimentation de végétalisation du site dans le cadre du zéro phytosanitaire. Quelques bandes enherbées subsistent à l'extrême pointe sud, sud-est et est.

Accès :

On entre dans le cimetière au moyen de trois

tent les moulins de Percy, Montabot, du Chefresne.

Anciennes églises de Percy : le Percy ancien c'est avant toute chose deux paroisses avec chacune leur église et leur cimetière : Saint-Martin et Saint-Jean-Baptiste. La première disparut du paysage local, à La Douve, au XVII^{e} siècle ; elle n'avait plus aucun statut. L'église Saint Jean-Baptiste était administrée sous la monarchie de l'ancien régime par trois curés, dépendants de patrons. La grande et 1ère portion et la seconde appartenaient depuis 1180 à l'Abbé et aux moines bénédictins de l'abbaye saint Etienne de Fontenay au doyenné de Vaucelles près de Caen. Le monastère fondé en 1055 eut pour fondateurs des membres de l'illustre famille Tesson, bien connue en cette ancienne baronnie de la Roche-Tesson. La 3^{e} portion de l'église de Percy appartient au seigneur du Mesnil-Céron.

La justice à la baronnie : le seigneur y rendait la haute, moyenne et basse justice. Toutes les natures de conflits, atteintes aux individus y étaient jugés et condamnés.

La Sergenterie de Moyon : c'est la sergenterie de Moyon qui s'imposait sur tout le territoire. Elle comprenait les paroisses de (par ordre alphabétique) : Beaucoudrey ; Chefresne (Le) ; Chevry ; Colombe (La) ; Dangy; Fervaches ; Guislain (Le) ; Hambye ; Haye-Hue (La) actuelle Haye-Bellefond (La) ; Maupertuis ; Mesnil-Herman (Le) ; Mesnil-Opac (Le) ; Mesnil-Raoult (Le) ; Montabot ; Moyon; Orbehaye (L') ; Percy ; Pont-Brocard; Roncey ; Saint-Martin-de-Bonfossé ; Saint-Romphaire ; Saint-Sauveur-de-Bonfossé ; Soulles ; Tessy ; Troisgots; Villebaudon ;

L'alliance des Tesson-Néel : par l'union de Jourdain Tesson et Léticie Néel, nièce de Roger le Vicomte, en 1145, la famille Tesson hérite de la place fortifiée de la Roche, qui devient le siège de la baronnie de la Roche-Tesson. Roger Néel de Saint-Sauveur, vicomte du Cotentin, époux de Cécile fille d'Enguerrand du Pont meurt assassiné. La baronnie de la Roche-Tesson entre dans l'apanage de la famille Tesson.

La bataille du Val-es-Dunes contre le duc de Normandie : elle fut décisive pour ceux qui luttaient contre le pouvoir du Duc de Normandie. Néel II (1019-1092) de Saint-Sauveur est battu au Val-es-Dunes en 1047 alors qu'il combattait sous le commandement de Guy de Bourgogne, le duc de Normandie. Ses biens sont confisqués mais il en reprit rapidement le contrôle car ils sont transmis à son fils Néel III Eudes (1025-1104) héritier.

Raoul Tesson sénéchal de Normandie :

Revenue à part entière dans le système ducal, la baronnie de la Roche-Tesson est gouvernée par Raoul Tesson (+ vers 1213-1214), marié à Mathilde de La Lande-Patry, qui est nommé Sénéchal de Normandie par le roi Jean-sans-Terre en 1201. Il fera sa soumission en 1204, au roi Philippe-Auguste, lorsque celui-ci envahira la Normandie. Ses deux filles reçoivent chacune les deux baronnies: Pernelle obtient la Roche et Mathilde: Saint-Sauveur.

Les débuts de la guerre de Cent ans :

C'est un désastre pour les normands. Les forteresses tombent les unes après les autres.

Les exécutés au Châtelet à Paris :

La baronnie est confisquée en 1344, au retour dans le royaume de France, par Philippe de Valois, suite à la forfaiture de Guillaume Tesson. Jehan Tesson, Guillaume Bacon, Richard de Percy sont exécutés le samedi saint 1344 à cause de leur complicité avec Geoffroy d'Harcourt qui voulait installer le roi d'Angleterre sur le trône de France. Sa terre de la Roche-Tesson est confisquée. Leurs têtes sont rapportées à Saint-Lô où elles sont exposées le jour du marché et y resteront ainsi pendant deux années. Les anglais les retireront dès la prise de Saint-Lô et leur rendront tous les honneurs. Elles seront redécouvertes et inhu-

portails :

Un portail métallique à deux vantaux porté par des piliers de granit de taille bouchardé et boule sommitale au sud, sud-ouest, face au monument aux morts. On y accède par un escalier à neuf degrés. Il est pourvu d'une main courante centrale ;

Un portillon disposé au sud-est, est accessible par le franchissement d'un escalier en ¼ de rond de 13 degrés.

Un large portail métallique, à deux vantaux pour l'accessibilité des véhicules, non verrouillé, et un portillon, portés par des piliers de granit bouchardé à pointes, sont implantés au nord, nord-ouest.

Cheminement :

Le cimetière est distribué par une allée périphérique gravillonnée. Les parties les plus usitées par un récent lotissement ont bénéficié d'apport de gravier. Une autre allée médiane permet directement l'accès au porche de l'église du nord au sud ainsi qu'une troisième pour accéder, à partir du sud, en diagonal, à la porte latérale du midi de l'église. Il y a des espaces vides ressemblant à des commencements d'allées actuellement interrompus par la présence de sépultures.

Les intertombes sont essentiellement gravillonnées.

Equipement commun :

Ensemble minéral octogonal formant columbarium à sept cases, dont deux sont occupées, et puits à cendres dans l'ilot sud-ouest, trois flammes, à l'arrière du monument aux morts. Il n'y a pas de totem pour identifier les défunts dont les cendres auraient pu y être déversées.

Il n'y a pas d'ossuaire malgré mes recommandations d'il y a quelques années. Comment gère-t-on les corps dont on vient de supprimer le mobilier funéraire ?

Alimentation en eau par robinet à l'entrée nord-ouest.

Lotissement :

Le cimetière a été entièrement loti sur 4 ilots. Quinze croix de fonte et deux croix de pierre ont été récemment retirées des sépultures qu'elles localisaient. Je remarque plusieurs traces de sépulture sans aucun marquage et sans trace d'aucune exhumation.

Le carré des enfants se situe au sud-est, à la hauteur latérale du chœur. 17 sépultures marquées sont visibles.

Le lotissement contemporain évolue dans le carré septentrional (actuellement sur 13 rangs).

Equipement patrimonial commun :

La croix du cimetière ancienne s'élève plein sud. Un quadruple emmarchement sert de plateau surélevé pour recevoir le dé historié. Le fût carré est couronné d'une tablette recevant le croisillon de même profil. Il est doté d'une table d'autel sur son flanc septentrional.

Le monument aux morts, sous la forme d'un obélisque sur lequel repose un poilu de fonte, a été implanté au sud-ouest du site funéraire. Je note la présence d'un crapouillot et il est protégé par une clôture d'obus reliés par une chaîne.

A suivre....

mées dans le marche-pied de l'autel majeur de Sainte-Croix de Saint-Lô. Elles y seront redécouvertes en 1746 lors de travaux. **Une résistance vaine contre les anglais :**

Nicole Paisnel, frère du seigneur, qui a perdu son château de Hambye, vient s'enfermer à La Roche. Mais la place finit par tomber elle-aussi.

Bertrand et Olivier du Guesclin :

Bertrand V du Guesclin (+ 1380) et ses compagnons se battent dur et finissent par reprendre les forteresses les unes après les autres. Il reçoit du roi en récompense le duché de Longueville et la baronnie de la Roche-Tesson (1375). Son frère, Olivier (+ 1403), lui succédera et Guillaume Dugueslin en sera capitaine jusqu'à la nouvelle invasion anglaise en 1418.

La baronnie de la Roche-Tesson est conservée quelque temps dans l'apanage du roi de France (domaine royal). La baronnie de la Roche dépendante du roi est rachetée en 1407 et elle est donnée à Louis de France (1397 -1415) fils de Charles VI, 3e Dauphin.

Deuxième phase de la guerre de Cent ans : la guerre fait à nouveau rage entre français et anglais, après le débarquement de ces derniers en 1417 dans le Cotentin. Tous les châteaux tombent rapidement aux mains des occupants sauf un : le Mont-Saint-Michel où va vite s'enfermer Louis d'Estouteville. Jean Cheyne, reçoit du roi d'Angleterre, le château et la baronnie de la Roche-Tesson. Les anglais remettent en état de défense la plupart des châteaux endommagés qu'ils occupent, mais celui de la Roche, trop vétuste, est abandonné et voué à la démolition. Les pillages et les démolitions par la municipalité de La Colombe pour récupérer la pierre au 19e siècle, vont peu à peu effacer de nombreux éléments.

La reconquête française et normande :

Louis d'Estouteville (+ 1464) capitaine défenseur du Mont-Saint-Michel, seigneur et baron de Hambye, ainsi que ses 119 chevaliers libèrent les unes après les autres les places fortes et la Normandie est libérée de l'occupation anglaise en 1450.

L'entrée dans l'obédience des Guyon-de-Matignon :

La baronnie de la Roche est donnée à Jacques II Guyon-de-Matignon (+ 1597) en 1527 (prise de possession le 24/12/1527), frère du Comte de Torigni. Il devient seigneur de Percy et maréchal de France (portrait lithographié par Antoine Louis François Sergent, dit Sergent-Marceau, mis en couleur). **Charles Guyon-de-Matignon-Orléans :** Charles Guyon-de-Matignon (1564-1648), son fils, époux d'Eléonore d'Orléans (+ 1639), fille de François, comte de Longueville et de Marie de Bourbon, hérite de la Roche. Il était sire de Matignon et de Lesparre, comte de Thorigny, de Gacé et de Selles, marquis de Lonray, baron de la Marque, de Moyon, de Saint-Lô, et de la Roche-Tesson, Conseiller du roi en ses Conseils, et chevalier de ses Ordres, gouverneur de Granville, Cherbourg et de Saint-Lô, et lieutenant général de la province de Normandie. **Les Guyon-de-Matignon :** Henri Gouyon-de-Matignon (+ 1682) lui succède en 1675. Il avait épousé Marie, Françoise Le Tellier-de-la-Luthumière. Couple sans enfant.

Jacques III Gouyon-de-Matignon (1644-1725) le remplace. Il avait épousé en 1675, Charlotte de Guyon-Matignon, sa nièce (1657-1720). Il recueille le duché d'Estouteville (dont dépend la châtellenie de Hambye) hérité de sa grand-mère Eléonore d'Orléans.

François Lepesant était le receveur de la maison de Torigni pour la baronnie de la Roche-Tesson dans la 2e moitié du XVIIe siècle.

Guyon-de-Matignon-Grimaldi :

Jacques, François, Léonor IV Gouyon-de-Matignon (1689-1751). Il épouse en 1715:

N° SIRET : 801 053 380 00011

Code APE : 9499 Z

Association de sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

patrimoinevaldesienne.fr

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Louise, Hippolyte Grimaldi dont il prend le patronyme.

La fin de la baronnie de la Roche-Tesson :

Les héritiers d'Honoré III de Grimaldi mettent fin aux biens détenus. Le domaine de Torigny est vendu le 26/4/1806 à Louis, Joseph Lecocq, ancien administrateur de la Compagnie des Indes. Ce dernier sera acquéreur de l'ensemble des biens immeubles de Normandie. Charles Jouault, industriel du papier originaire du sud-Manche avec son épouse, acquière le domaine de la Roche-Tesson le 12/8/1806 où il s'installe. Il transformera profondément l'activité hydraulique de la Sienne avec ses usines à papier établies à Percy, La Bloutière, Saint-Denis-le-Gast (Peinture sur toile par Jean-Baptiste van Loo).

Monsieur Jacques, François, Léonore Grimaldi-Monaco de Valentinois avait recueilli dans la succession de ses père et mère, les terres d'Estouteville et de Valmont ou Thorigny, que par son décès arrivé le 23/4/1761, ces terres ont été recueillies à charge de substitution par monsieur Honoré, Camille, Léonor Grimaldi-de-Monaco, pendant la vie duquel les substitutions ont été abolies par décret du 25/10/1792, que ledit sieur de Monaco, dernier nommé, est décédé le 22 floréal de l'an III de la République laissant pour présomptifs héritiers messieurs Honoré, Charles, Maurice Grimaldi-de-Monaco-de-Valentinois et Joseph, Marie, Jérôme, Honoré Grimaldi-de-Monaco, aux termes de l'intitulé d'inventaire fait après décès par maître Dupré et son confrère, notaires à Paris, du 5 messidor an III ; que par arrêté du 12 nivose de l'an X le Préfet du département de la Seine a ordonné la levée du séquestre apposé sur les biens dudit Honoré, Anne, Maurice Grimaldi-Monaco-Valentinois, fils aîné. Le domaine d'estouteville a été adjugé au sieur Lecocq moyennant un million trois cent trente mille francs par jugement du 24 pluviose de l'an XIII à Paris, enregistré à Yvetot le 6/9/1806 n° 109, volume 21 ; Dieppe et Le Havre, les 12 et 13 septembre 1806. Le domaine de Thorigny a été adjugé moyennant seize cent mille francs à l'ex-général Antoine, Joseph Senterre, par jugement du 22 ventose de l'an XIII mais que sur poursuite de folle enchère le 7 thermidor de l'an XIII et le 17/1/1806, ledit domaine a été adjugé audit sieur lecocq moyennant un millio, cent francs par jugement du tribunal du 26/4/1806, enregistré à paris le 13 mai audit an et au bureau des hypothèques n° 115, volume 24 le 19, de Coutances, n°41, volume 19, le 26 de Vire, n° 1944, le 26 de Bayeux, n° 95, volume 22 le 27 dudit août. Je reviendrai dans un prochain numéro sur les différents fiefs rattachés à Percy et au Chefresne. Le travail remarquable de l'archiviste Michel Lepesant permet de reconstruire cette histoire.

A suivre...